

THE
QUEBEC
GAZETTE.



NOMB. 811.
LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.

THURSDAY, MARCH 22, 1781.

JEUDI, le 22. MARS, 1781.

AS it is the business of the politician to bestow his chief attention on the encouragement and regulation of those members of the community who contribute most to the strength and permanency of the state; so it is the duty of the moral writer to employ his principal endeavours to regulate and correct those affections of the mind, which, when carried to excess, often obscure the most deserving characters, though they are seldom or never to be found among the worthless.

It is vain to think of reclaiming, by human means, those rooted vices which proceed from a depraved or unfeeling heart. Avarice is not to be overcome by a panegyric on generosity, nor cruelty and oppression by the most eloquent display of the beauties of compassion and humanity. The moralist speaks to them a language they do not understand; it is not therefore surprising that they should neither be convinced nor reclaimed. I would not be understood to mean that the enormity of a vice should free it from censure; on the contrary, I hold such the most proper objects for the severest lash of satire, and that they should frequently be held up to public view, that, if the guilty cannot be reclaimed, the wavering may be confirmed, and the innocent warned to avoid the danger.

But it is a no less useful, and a much more pleasing task, to endeavour to remove the veil that covers the lustre of virtue, and to point out, for the purpose of amending, those errors and imperfections which tarnish deserving characters, which render them useless, in some cases hurtful, to society.

An honest ambition for that fame, which ought to follow superior talents employed in the exercise of virtue, is one of the best and most useful passions that can take root in the mind of man, and, in the language of the Roman poet, "*Terrarum dominos evehit ad Deos*;"—heroes lifts to gods." But, when this laudable ambition happens to be joined with great delicacy of taste and sentiment, it is often the source of much misery and uneasiness. In the earlier periods of society, before mankind are corrupted by the excesses of luxury and refinement, the candidates for fame enter the lists upon equal terms, and with a reasonable degree of confidence, that the judgement of their fellow-citizens will give the preference where it is due. In such a contest, even the vanquished have no inconsiderable share of glory; and that virtue which they cultivate forbids them to withhold their respect and applause from the superiority by which they are overcome. Of this, the first ages of the Grecian and Roman republics are proper examples, when merit was the only road to fame, because fame was the only reward of merit.

Though it were unjust to accuse the present age of being totally regardless of merit, yet this will not be denied, that there are many other avenues which lead to distinction, many other qualities by which competitors carry away a prize, that, in less corrupted times, could have been attained only by a steady perseverance in the paths of virtue.

When a man of acknowledged honour and abilities, not unconscious of his worth, and possessed of those delicate feelings I have mentioned, sees himself set aside, and obliged to give way to the worthless and contemptible, whose vices are sometimes the means of their promotion, he is too apt to give way to disgust or despair; that sensibility which, with better fortune, and placed in a more favourable situation, would have afforded him the most elegant pleasures; made him the delight of his friends, and an honour to his country, is in danger of changing him into a morose and surly misanthrope, discontented with himself, the world, and all its enjoyments.

This weakness (and I think it a great one) of quarrelling with the world, would never have been carried the length I have lamented in some of my friends, had they allowed themselves to reflect on the folly of supposing that the opinions of the rest of mankind are to be governed by the standard which they have been pleased to erect; had they considered what a state of languor and insipidity would be produced, if every individual should have marked out to him the rank he was to hold, and the line in which he was to move, without any danger of being jostled in his progress.

The Author of nature has diversified the mind of man with different and contending passions, which are brought into action as chance or circumstances direct, or as he is pleased to order in the wisdom of his providence. Our limited faculties, far from comprehending the universal scale of being, or taking in at one glance what is best and fittest for the purposes of creation, cannot even determine the best mode of governing the little spot that surrounds us.

I believe most men have, at times, wished to be creators, possessed of the power of moulding the world to their fancy; but they would

AINSI que c'est l'affaire du politique de donner sa principale attention à l'encouragement et au règlement des membres de la communauté qui contribuent le plus à la force et permanence de l'état; de même il est du devoir de l'écrivain moral de faire ses principaux efforts pour régler et corriger ces affections de l'esprit, qui, quand elles sont portées à l'excès, obscurcissent souvent les plus dignes caractères, quoiqu'elles ne se rencontrent que rarement ou jamais parmi ceux qui n'ont aucun mérite.

C'est en vain que l'on pense corriger par des moyens humains ces vices enracinés qui proviennent d'un cœur corrompu ou insensible. On ne vaincra point l'avarice par un panegyric de la générosité, ni la cruauté et la tyrannie par la description la plus éloquente des beautés de la compassion et de l'humanité. Le moraliste leur parle un langage qu'ils n'entendent point; il n'est donc pas surprenant qu'ils ne soient ni convaincus ni corrigés. Que l'on ne s'imagine pas que je veuille dire que l'énormité d'un vice doive le mettre à couvert de la censure; au contraire, je tiens que de tels vices sont les objets les plus propres pour les plus rudes coups de la satire, et qu'on devrait les exposer souvent en vue publique, afin qu'au moins, si le coupable ne peut être corrigé, le chancelant puisse être affermi, et l'innocent averti d'éviter le danger.

Mais il n'est pas moins utile, et il est beaucoup plus agréable de tâcher de lever le voile qui couvre le lustre de la vertu, et d'indiquer ces erreurs et imperfections qui ternissent de dignes caractères, et qui les rendent inutiles, même en quelques cas, nuisibles à la société, et cela afin de les corriger.

Une honnête ambition pour cette gloire qui doit accompagner les talens supérieurs employés dans l'exercice de la vertu, est une des plus utiles passions qui puissent prendre racine dans le cœur humain; "*Terrarum Dominos evehit ad Deos*," dit le Poète Romain, "les héros s'élevent aux Dieux." Mais quand cette louable ambition est accompagnée d'une grande délicatesse de goût et de sentiment, elle devient souvent la source de beaucoup de maux et d'inquiétude. Dans une société naissante, avant qu'elle soit corrompue par l'excès du luxe et du raffinement, les concurens de la gloire entrent dans la carrière à termes égaux, et avec une confiance raisonnable que le jugement de leurs concitoyens donnera la préférence à qui elle est due. Dans une semblable conteste le vaincu même acquiert de la gloire, et la vertu qu'il cultive lui ordonne de respecter et d'applaudir la supériorité qui l'a vaincu. Les premiers siècles des Républiques de Grèce et de Rome en font des exemples; le mérite y était alors le seul chemin à la gloire, parce que la gloire était l'unique récompense du mérite.

Quoiqu'il fut injuste d'accuser le siècle présent de n'avoir aucun égard pour le mérite, on ne peut cependant s'empêcher d'avouer qu'il n'y ait plusieurs autres voies qui conduisent à la distinction, plusieurs autres qualités par lesquelles les concurens remportent un prix, qui dans des tems moins corrompus n'aurait pu être obtenu que par une persévérance constante dans le sentier de la vertu.

Quand un homme de science, d'honneur et de talens, qui connaît son propre mérite, et qui a ces sensations délicates que je viens de mentionner, se voit négligé, et contraint de céder à des gens méprisables, dont les vices sont quelquefois les moyens de leur promotion, il n'est que trop sujet à s'abandonner au dégoût ou au désespoir; cette sensibilité, qui avec une meilleure fortune et dans une situation plus favorable, lui aurait donné les plaisirs les plus élégans, l'aurait rendu le délice de ses amis et l'honneur de son pays, peut le changer en un misanthrope capricieux et chagrin, mécontent de lui-même, du monde et de ses plaisirs.

Cette foiblesse (que je crois grande) de quereller avec le monde n'aurait jamais été portée au point que j'ai déploré dans quelqu'un de mes amis, s'il s'était permis de réfléchir sur la folie qu'il y a de supposer que les opinions du reste des hommes doivent être gouvernées par le principe qu'il lui a plu ériger, s'il eut considéré quelle état de languueur et d'insipidité résulterait, s'il avait été indiqué à chaque individu le rang qu'il devait tenir et la ligne dans laquelle il devait mouvoir, sans aucun danger d'être interrompu dans ses progrès.

L'auteur de la nature a diversifié le cœur de l'homme de passions différentes et contraires, qui agissent suivant que le hazard ou les circonstances les dirigent, ou comme il lui plaît ordonner dans la sagesse de sa providence. Nos facultés bornées, loin de comprendre la balance universelle de l'être ou de voir d'un coup d'œil ce qui est meilleure et plus convenable pour les fins de la création, ne peuvent même décider quel est la meilleure manière de gouverner le petit espace qui nous environne.

act more wisely to mould their own prepossessions and prejudices to the standard of the world, which may be done, in every age and situation, without transgressing the bounds of the most rigid virtue. A distaste at mankind never fails to produce peevishness and discontent, the most unrelenting tyrants that ever swayed the human breast; that cloud which they cast upon the soul shuts out every ray that should warm to manly exertion, and hides, in the bosom of indolence and spleen, virtues formed to illumine the world.

I must, therefore, earnestly recommend to my readers to guard against the first approaches of misanthropy, by opposing reason to sentiment, and reflecting on the injury they do themselves and society, by tamely retreating from injustice. The passive virtues only are fit to be buried in a cloister; the firm and active mind disdains to recede, and rises upon opposition.

The cultivation of cheerfulness and good-humour will be found another sovereign antidote to this mental disorder. They are the harbingers of virtue, and produce that serenity which disposes the mind to friendship, love, gratitude, and every other social affection; they make us contented with ourselves, our friends, and our situation, and expand the heart to all the interests of humanity.

Articles of Intelligence from London News-papers.

L O N D O N, OCTOBER 13.

MR. Laurens is said to be chagrined, not at the loss of his liberty, but on account of the whole of his Papers being saved, and now in the hands of Government; as they are said to disclose the whole system of American politics, and the private conduct of all European powers towards America. Mr. Laurens is very reserved and thoughtful. Various are the reports of the town as to discoveries made from Mr. Laurens's Papers, the most prevailing are, that Ministers are in possession of the plans of three different expeditions of the Americans and French, one against Newfoundland and Halifax, a second to the Southward, and one a Winter expedition to Canada. Whether Ministers believe it or not, it is very certain two or three expeditions have been recently sent to America and the West-Indies.

The new Parliament will meet the 31st instant, when His Majesty will, by a Message, recommend it to them to proceed to the choice of a Speaker. The next day His Majesty will go to the house and open the Sessions with a most Gracious Speech.

A Letter from Paris of the 20th last says "It is easy to see the accounts from America are very unfavourable, nor are those from the East-Indies less so. The Spaniards are endeavouring to get out of the dispute, and France can do nothing by herself, so that America must fall again into the hands of the British Government; she will, however, be for years a load on whatever country she is linked to. Our Schemes have been visionary; we are now awake and see the delusion."

October 21. Messrs. Burke and Cruger, finding that they could not succeed as Candidates to represent the City of Bristol in the new Parliament, have declined the Poll.

Corke, October 9. The following ships, laden with provisions, cloathing, troops, liquors and stores of all kinds, from London for Quebec, put into this harbour from September 12 to the 30th, being driven back by stormy weather, and continue here: True Briton, Ramfay; Valiant, Heestler; Fishburne, Oil; Pomona, Rutherford; Succes, Thepart; Shrewsbury, Salmon; Spring, Cleaves; Caras, Davidson; Lockhart Ross, Cob; Ranger, Wool.

There has been two other victualling ships bound to Quebec in this harbour since the 15th of June, viz. Howden, Chester; and Nancy, Smith; making in the whole 12 sail of large vessels.

A D V E R T I S E M E N T S.

T O B E S O L D by Public Auction,

At the British Coffee-house, on Monday the 2d April next, at 12 o'Clock,

The Privateer SHIP TERRIBLE,

As she now lies in the Cul de Sac,

Prize to His Majesty's SHIP DANÆ.

Inventory to be seen by applying to

MELVIN & WILLS,

Quebec, 21st. March, 1781.

Auctrs. and Brokers.

A VENDRE par Encan,

Au Caffé Britannique, Lundi 2 Avril prochain, à Midi;

Le Navire Corfaire TERRIBLE;

Tel qu'il est actuellement dans le Cul de Sac.

Lequel a été capturé par le Navire du Roi le DANÆ.

On peut voir l'inventaire en s'adressant à

MELVIN & WILLS,

Quebec, le 21 Mars, 1781.

Encanteurs et Courtiers.

T O B E S O L D by AUCTION,

In the Court of Common Pleas and Prerogatives, held in the Jesuits College at Quebec; will be put up to sale the first time on Friday the 23d Instant, the second time on Friday the 30th, and the last time on Friday the 6th day of April next, when the adjudication will be made:

I. A Lot of Ground containing 7 toises and 2 feet in front on the lane at the end of Notre Dame Street in the Lower town of Quebec, and six toises and 3 feet in depth, making in all 44 toises and 32 feet, bounded on the North side by the Land belonging to the heirs Fornel, and on the East side by that of the Representatives of the late Davaine deceased, in front by the beach of the River St. Lawrence, with a greater quantity of land if such happen to be by the titles thereof; together with a stone house two stories high erected thereon, behind which are a yard and a Gallery.

II. A Stone house two Stories high situated in the Lower Town of Quebec, with the Lot depending thereon, on the Street sous le Fort, joining on one side to Mr. Fricchet or his representatives, on the other side to Mr. Dufour or his representatives, and behind to the above named.

If any person or persons have any Claims on the premises, belonging to the Estate of the late Henry Morin deceased, formerly a Merchant in this place, they are required to notify the same to the Clerk of said Court or to the underwritten advocate, who will shew the Conditions of sale and give all necessary information. BERTHELOT DARTIGNY, Advocate.

Quebec, the 17 March, 1781.

ALL Persons having any demands on the late David Alves, Esquire, of Quebec, are desired to give in their Accounts properly attested on or before the First day of April next, to the Subscriber at his Office, Lower-town. CHA: STEWART.

Quebec, 20 March, 1781.

Je crois que la plupart des hommes ont souhaité par fois d'être créateurs, d'avoir le pouvoir de former le monde à leur fantaisie; mais ils feraient plus sagement de former leurs préventions et préjugés sur le principe général du monde, ce qui se peut faire dans tous les âges et dans toutes les situations, sans transgresser les préceptes de la plus rigide vertu. Un dégoût pour le genre humain ne manque jamais de produire de la mauvaise humeur et du déplaisir, tyrans les plus cruels qui aient jamais gouverné le cœur humain. Le nuage qu'ils jettent sur l'ame empêche tous les rayons qui par leur douce chaleur produiraient de vigoureux efforts, et cache dans le sein de l'indolence et de la mélancolie, des vertus formées pour illuminer le monde.

Je dois donc recommander très expressément à mes lecteurs de se garder des premières approches de la misanthropie, en opposant la raison au sentiment, et en considérant le tort qu'ils se font et à la société en cedant lâchement à l'injustice. Les vertus passives ne sont bonnes qu'à être ensevelies dans un cloître; le cœur ferme et actif dédaigne de céder, la résistance augmente son courage.

Cultiver la gaieté et la bonne humeur est un autre antidote souverain contre cette maladie mentale. Ce sont les avant-coureurs de la vertu; elle produisent la sérénité qui dispose l'esprit à l'amitié, à l'amour, à la gratitude et à toute autre affection sociale, elles nous rendent contents de nous mêmes, de nos amis et de notre situation, et ouvrent le cœur à tous les intérêts de l'humanité.

Articles d'intelligence tirés des Gazettes de Londres.

L O N D R E S, 13 OCTOBRE.

MR. Laurens est, dit-on, chagrin, non de la perte de sa liberté, mais parce que tous ses papiers ont été sauvés et sont actuellement en la possession du gouvernement, vu que ces papiers découvrent, à ce que l'on dit, tout le système de la politique Américaine, et la conduite secrète de toutes les puissances Européennes à l'égard de l'Amérique.—Mr. Laurens est très réservé et pensif. On rapporte diversément les découvertes faites par les papiers de Mr. Laurens. Le bruit le plus accrédité est, que le ministère est en possession des plans de trois différentes expéditions des Américains et Français, l'une contre Terre-Neuve et Halifax, un autre au Sud, et une expédition d'hiver au Canada. Que le ministère le croie ou non, il est très certain qu'on a recommandé envoyé deux ou trois expéditions en Amérique et aux Indes Occidentales.

Le nouveau Parlement s'assemblera le 31 de ce mois, sa Majesté doit lui recommander par un message de procéder à l'élection d'un orateur. Le lendemain sa Majesté doit se rendre à la chambre et ouvrir les séances par une harangue.

Une lettre de Paris du 20 du passé dit, "Il est aisé de voir que les avis d'Amérique sont très défavorables; ceux des Indes Orientales ne le sont pas moins. Les Espagnols tâchent de se tirer de la conteste, et la France ne peut rien faire par elle-même, de sorte qu'il faut que l'Amérique retombe sous la puissance du gouvernement Britannique. Elle sera cependant durant plusieurs années à charge à quelque pays dont elle dépende. Nos projets ont été visionnaires, nous sommes réveillés et nous voyons l'illusion."

Le 21 Octobre, Messieurs Burk et Cruger voyant qu'ils ne pouvaient réussir comme candidats pour représenter la ville de Bristol au nouveau Parlement, ont abandonné la concurrence.

Corke, le 9 Octobre. Les vaisseaux suivans chargés de vivres, habillemens, troupes, boisons et munitions de toutes espèces, allant de Londres à Quebec, ont relâché dans ce port depuis le 12 jusqu'au 30 de Septembre, ayant été repoussés par la tempête; et sont encore ici: le True Briton, Ramfay; le Valiant, Heestler; Fishburne, Oil; Pomona, Rutherford; Succes, Thepart; Shrewsbury, Salmon; Spring, Cleaves; Caras, Davidson; Lockhart Ross, Cob; Ranger, Wool.

Deux autres vaisseaux chargés de vivres allant à Quebec, ont été dans ce port depuis le 15 Juin; savoir: le Howden, Cap. Chester, et la Nancy, Cap. Smith; ce qui fait en tout 12 gros vaisseaux.

A V E R T I S S E M E N S.

PETER MILLS souhaitant vider son Magasin

des marchandises qui lui restent actuellement invendues, afin de faire place pour un grand et general assortiment qu'il attend par les premiers vaisseaux de Londres; s'est déterminé à vendre pour argent comptant dix pour cent au dessus du prix courant, à l'exception seulement de quelques articles d'Epicerie, de Bijouterie et de Modes.

Ceux qui voudront acheter pour Vingt Louis ou plus auront les marchandises à six pour cent seulement au dessus du prix courant frais compris; avec un discount d'un pour cent à ceux qui achèteront pour Cent Louis ou plus.

Il continuera de vendre suivant cette règle jusqu'au Vendredi 20 d'Avril, tems auquel tout ce qui restera, sera vendu à son Magasin par Encan; à l'exception d'un petit assortiment qu'il réservera pour fournir ses pratiques jusqu'à l'arrivée des vaisseaux.

Il se propose d'aller demeurer au premier de Mai dans la Maison de Mr. Jacques Cramaye le Boulanger, laquelle fait face au bas de la rue de la Montagne, où tous ceux qui voudront le favoriser de leurs pratiques, peuvent compter d'être fidèlement servis de marchandises toujours nouvelles et de la meilleure qualité au plus bas prix pour argent comptant ou court crédit; mais il ne peut absolument faire de longs crédits, vu qu'il souhaite faire ponctuellement ses remises.

Notez, Que parmi une variété d'autres articles, sont entre 26 à 30 douzaines de forts Souliers d'hommes propres pour les troupes; si quelqu'un veut les acheter tous, on les aura à prix courant frais compris sans aucun profit. Onze caisses de Bougie seront vendues sur le même pied.

Quebec, le 20 Mars, 1781.

PETER MILLS, wishing to clear his Store of the

Goods now on hand, in order to make room for a large and general assortment which he expects by the first Ships from London; has determined to sell for ready Money, ten per Cent. under the current price, a few articles of Grocery, Jewellery and Millenary only excepted.

Those inclined to purchase for Twenty Pounds or upwards, shall have goods for six per Cent. only above the prime cost and charges; with a discount of one per Cent. to those who purchase to the amount of an Hundred Pounds or upwards.

This rule will continue till Friday 20th. April, when all that shall then remain, will be sold at his Store, by Publick Auction; except a small assortment for the supply of his Customers till the arrival of the Shipping.

He intends to remove, the first of May, to the House of Monsr. Jacques Cramaye, le Boulanger, fronting the lower end of Mountain-street where all those who shall be pleased to favour him with their Custom may depend upon being faithfully served, with Goods always fresh and of the best quality, upon the lowest terms; for Cash, or short credit, but he cannot by any means give long credit, as he wishes to be punctual in his remittance.

Note, That among a great variety of other articles, are, from 26 to 30 Doz. Mens strong Shoes, suitable for the Troops, any Person inclining to purchase the whole, shall have them at prime cost and Charges, without any profit. Eleven Boxes of Wax Candles will be sold on the same condition.

Quebec, 20th. March, 1781.

T O U S ceux qui ont quelques prétensions sur la succession de défunt David Alves, Ecuyer, de cette ville, sont priés de produire leurs comptes dûment attestés, d'ici au premier jour d'Avril prochain, au sous-signé, à son Etude à la Basse ville. CHA: STEWART.

Quebec, 20 Mars, 1781.

AS the dates of the Licences which were obtained from His Excellency the Governor and Commander in Chief of this Province, in the month of April last, for the purpose of selling Spirituous Liquors, expire the fifth day of the month of April next, I am directed by His Excellency to give this Public Notice, that prosecutions, in His Majesty's Name, will be commenced against such Person or Persons (without further Notice) who shall presume to sell Spirituous Liquors, to be consumed within or out of their Houses, after the time above mentioned, without having first obtained a renewal of the same, or a Licence for that purpose.

Applications for that purpose, to be made at the Office of the Secretary for the Province at Quebec, to Mr. SAMUEL SILLS, at Three-Rivers, and to ARTHUR DAVIDSON, Esq; at Montreal, on or before the aforefaid fifth day of April, after which time no applications will be received.

GEO: POWNALL, Sec'ry.

Du Secretariat, à QUEBEC, ce 1781.

COMME les permissions qui ont été obtenues de Son Excellence le Gouverneur et Commandant en Chef de cette Province dans le mois d'Avril dernier, pour vendre des liqueurs fortes, expirent le cinq du mois d'Avril prochain, j'ai ordre de son Excellence de donner cet Avertissement Public, pour prévenir que l'on poursuivra au nom de sa Majesté toutes et telles personnes (sans plus amples avis) qui vendront des liqueurs fortes à boire dans ou hors de leurs maisons, après le tems ci-dessus mentionné, sans avoir fait renouveler leurs permissions ou sans en prendre de nouvelles.

L'on s'adressera à cet effet au Bureau du Secrétaire de la Province à Québec, à Monsieur SAMUEL SILLS, aux Trois-Rivières, et ARTHUR DAVIDSON, Ecuier, à Montreal, le ou avant le dit cinquième jour d'Avril, passé lequel tems, on n'en accordera plus.

(Signé) GEO: POWNALL, Secre.

Traduit par Ordre de son EXCELLENCE, F. J. CUGNET, S. F.

To be Lett and Enter'd on the first Day of May next, for any term of Years that shall be agreed upon, the House in St. John's Street, where Mr. Miles Prenties now lives; proposals to be receiv'd by HENRY CALDWELL, Esq; at Belmont. Quebec, 13th March, 1781.

TO BE SOLD by Auction,

At the Coffee-house, in the Lower Town of Quebec, on the 2d of April next, between the hours of twelve and one in the afternoon, the following Houses and Lots, heretofore belonging to Hugh Ritchie, of this city, Taylor, Viz.

- I. A Lot of Ground situated in the Upper-town of Quebec, on Fabrique street, forty five feet in front and running in depth from said street to the street behind, known by the name of St. Joseph; on which said Lot is built a Stone-house two stories high on the whole front of said Lot by about thirty four feet in depth, with a fine Gallery on the side of said St. Joseph street, under which are very fine and good Cellars and other conveniencies.
- II. Two Lots joining one another and inclosed as a Garden on the line of Couillard street, in the Upper-town of Quebec, containing sixty three feet in front by fifty eight feet eight inches in depth on the South-West side joining to François Tringle, and only forty six feet and a half on the North East side joining the Lot of Jean Paquet, Master Blacksmith.
- III. Another Lot and stone House thereon erected one story high, with a fine and good Stable newly built, which said Lot contains twenty five feet in front on the line of Couillard street in the Upper-town of Quebec, and forms a triangle of forty five feet in length, joining on one side the representatives of Etienne Griault dit Lariviere, and on the other side to Nouvelle street.
- IV. Another Lot thirty feet in front by sixty feet in depth, situated on Remparts street, on which is built a Stone-House one story high, and behind said House a Garden, a Yard, and a passage on one side for a carriage, joining on one side to Girard, and on the other side to the house now occupied by William Forbes.

Those who, being inclined to purchase any of the above Lots and Houses, may wish to have more ample information, must apply to Mr. John Jones, Merchant, one of the Trustees of the said Hugh Ritchie's Creditors, or to the Subscriber, at his Office in the Lower-town. Quebec, 30th January, 1781. CHA: STEWART.

DISTRICT of } Monday, the 12 March, 1781.
QUEBEC. }

At a meeting of his Majesty's Commissioners of the Peace for the said District, the Prices of the following Articles were found to be as follows:

FINE FLOUR	35/	} per Quintal.
COARSE. ditto from	17/6 to 20/	
BISCUIT from	25/ to 30/	
OATS	2/ to 2/3	—per Minot.

The prices of Wheat, Barley, Indian Corn, Rye and Beans, cannot be ascertained there being none at market.

By order of the Court, For D. LYND, Jos. DUVAL.

DISTRICT de } Lundi, 12 Mars, 1781.
QUEBEC. }

A une séance des Commissaires de Paix du dit district, les prix des articles suivans ont été trouvés être comme suit:

LA FARINE FLEUR	35/	} par Quintal.
La GROSSE ditto. de	17/6 à 20/	
Le BISCUIT	de 25/ à 30/	
L'AVOINE	de 2/ à 2/3	—par Minot.

Le prix du Froment, de l'Orge, du Bled d'Inde, du Seigle et des Fèves, ne peut être constaté, n'y en ayant point au marché.

Par Ordre de la Cour, Pour D. LYND, Jos. DUVAL.

DISTRICT of } MONDAY, 5th February, 1781.
MONTREAL. }

At a meeting of his Majesty's Commissioners of the Peace this day the following Articles were found to have been sold at Montreal at the prices thereto Affixed Vizt.

FINE FLOUR	18/4	} per Ct.
COARSE FLOUR or FARINE BRUTE	13/4	
WHEAT	6/8	} per Bushel.
PEASE	5/	
OATS	2/6	

The prices of other Grain and articles can't be ascertained there being none at Market. By Order, J. BURKE, Cs. P.

EN considération de la mauvaise saison, et pour la plus grande comodité de ceux qui n'ont point encor pu venir au Chateau St. Louis en la ville de Québec pour rendre et porter la Foi et Homage qu'ils doivent à sa Majesté suivant les ordres de son Excellence le Gouverneur et Commandant en Chef de cette Province, en date du 28 Décembre dernier, Il m'a ordonné d'avertir les particuliers qui y sont intéressés qu'il prolonge par ces presentes le tems mentionné aux dits ordres jusqu'à la fin du mois de Mai prochain; avant lequel tems son Excellence ordonne à tous ceux qui y sont intéressés de venir à cet effet.

(Signé) GEO: POWNALL, Secre.

Traduit par Ordre de son EXCELLENCE, F. J. CUGNET, S. F.

A VENDRE par Licitacion,

En la Cour des Plaidoyers Communs et Prerogatives, tenante à Québec, au College des Révérends Peres Jésuites, la 1^{re}. criée se fera Vendredy 23^{me}. du présent mois, la 2^{me}. criée Vendredy 30 du présent mois, et l'adjudication Vendredy 6^{me}. du mois d'Avril prochain;

I^o UN Emplacement contenant 7 toises 2 pieds de front sur la ruelle au bout de la rue Notre Dame, en la Basse-ville de Québec, et 6 toises 3 pieds de profondeur, faisant en totalité 44 toises 32 pieds, borné au Nord au terrain des Héritiers Fornel, et à l'Est à celui des représentans feu Davaine, par devant sur la grève du fleuve St. Laurent, et une plus grande étendue de terrain s'il s'y trouve suivant les titres de propriété, ensemble une Maison dessus construite en pierre à deux étages, avec une Cour et Gallerie par derriere.

II^o Une Maison batie en pierre à deux étages située en la Basse-ville de Québec, avec l'Emplacement en dépendant dans la rue Sous le Fort, tenant d'un côté au Sr. Fricchet ou ses représentans, d'autre côté au Sr. Dufour, ou ses représentans, et par derriere aux susnommés.

Si quelqu'un prétend droit par hypothèque ou autrement sur les dits Biens dépendans de la succession de feu Mr. Henry Morin, vivant Négociant de Québec, il est requis d'en faire la déclaration au Greffe ou en l'Etude de l'Avocat soussigné à Québec, qui donnera les conditions de vente et les éclaircissemens nécessaires. BERTHELOT DARTIGNY, Avocat. A Québec, le 17 Mars, 1781.

MR. Ignace Daillebout, Ecuier, Sr. de Lamagdelaine fils, demeurant à la Pointe aux Trembles de Montreal, avertit le public qu'il a acquis de Pierre Arrol de Repentigny, un arpent et demi de terre de front, borné par devant au Fleuve St. Laurent, et par derriere aux terres de l'Assomption à Charles Landreville, joignant d'un côté à François Larche, et d'autre côté au dit acquereur, avec Maison, Grange, Ecurie, Etable et autres Batimens; si quelqu'un y prétend quelques droits par hypothèques ou autrement, il est prié d'en donner avis à mon dit Sr. de Lamagdelaine, d'icy au premier May prochain, passé lequel tems il se prévaudra du présent avertissement. BERTHELOT DARTIGNY, Avocat. A Québec, le 17 Mars, 1781.

A VENDRE par Encan,

Au Caffé à la Basse-ville de Quebec, le 2 Avril prochain, entre midi et une heure; les Maisons et Emplacements qui suivent, appartenants ci-devant à Hugues Ritchie, Tailleur de cette ville, savoir:

I^o UN Emplacement situé en la Haute Ville de Québec, rue de la Fabrique, de quarante cinq pieds de front sur la profondeur qui se trouve depuis la dite rue de la Fabrique jusqu'à la rue opposée, connue sous le nom de St. Joseph, sur lequel emplacement est une Maison batie en pierres à deux étages sur tout le front du dit emplacement, et sur trente-quatre pieds de profondeur ou environ, du coté de la dite rue St. Joseph est une belle gallerie sous laquelle sont de belles et bonnes caves et autres commodités.

II^o Deux Terrains joints ensemble et clos en Jardin au niveau de la rue Couillard en la haute ville de Quebec, portants soixante-trois pieds de front, sur cinquante-huit pieds huit pouces de profondeur du côté du S. O. joignant à François Tringle et seulement quarante-six pieds et demi du côté du N. E. joignant à l'emplacement de Jean Paquet Maître Forgeron.

III^o Un autre Emplacement et une Maison dessus construite en pierres à un seul étage au dessus du rez-de-chaussée, avec une belle et bonne Etable, batie nouvellement, lequel Emplacement contient vingt-cinq pieds de front au niveau de la rue Couillard en la Haute Ville de Quebec et forme un angle de quarante-cinq pieds de longueur: joignant d'un coté aux représentans Etienne Griault dit Lariviere et de l'autre coté à la rue Nouvelle.

IV. Un autre Emplacement de trente pieds de front sur soixante de profondeur sur la rue des Remparts, sur lequel est une Maison batie en pierres à un étage, derriere laquelle est un Jardin et une Cour, et un passage à côté de la dite Maison pour y passer une voiture, joignant d'un coté au nommé Girard, et d'autre coté à la maison occupée présentement par Wm. Forbes.

Ceux qui, ayant dessein d'acquérir quelqu'un des Emplacements ou Maisons dessus désignés, voudront avoir de plus amples informations, pourront s'adresser au Sieur John Jones Marchand un des Syndics des Créanciers de Hugues Ritchie, ou au soussigné à son étude à la Basse-ville. Quebec, le 30 Janvier, 1781. CHA: STEWART.

DISTRICT de } LUNDI, 5 Fevrier, 1781.
MONTREAL. }

A une assemblée des Commissaires de Paix de sa Majesté tenue aujourd'hui à Montreal, les articles ci-après ont été trouvés avoir été vendus à Montreal aux prix ci-dessous, savoir:

LA FARINE FLEUR	18/4	} par Quintal.
La FARINE BRUTE	13/4	
Le EFROMENT	6/8	} par Minot.
Les POIS	5/	
L'AVOINE	2/6	

Les prix des autres articles de grains ne peuvent être constatés, n'y en ayant point au marché. Par Ordre, J. BURKE, Greff. P.

Sheriff's Office, Montreal, 8th. January, 1781.

PURSUANT to an Order of His Majesty's Court of Common Pleas for this District, I do hereby give notice to all Persons who have any Claims on the Estate and Effects of Dominique Perrin, late of Varennes, Merchant, a Bankrupt, to give them in properly authenticated to me at my Office, in the City of Montreal, on or before the twenty third day of April next, after which time the Court will proceed to the distribution of the money remaining in my hands belonging to the said Estate.

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Office du Sheriff, à Montreal, le 8 Janvier, 1781.

EN conséquence d'un Ordre de la Cour des Plaidoyers Communs de sa Majesté pour ce district, je donne avis par le présent à tous ceux qui ont des prétentions sur les Biens et Effets de Dominique Perrin, ci-devant Marchand à Varennes, Banqueroutier, de me les produire convenablement authenticiées à mon Bureau, dans la ville de Montreal, d'ici au vingtroisième jour d'Avril prochain, après lequel tems la cour procédera à la distribution de l'argent restant entre mes mains appartenant à la masse des dits Biens.

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

DISTRICT of } BY virtue of a Writ of Execution issued out of His Majesty's Court of Common Pleas for the said District, at the suit of François Millet, Widow of the late Joseph Cartier, deceased, against the Goods and Chattels, Lands and Tenements belonging to the vacant Succession of the said Joseph Cartier, in the Hands of Charles Millet, Trustee to the said Succession, to me directed, I have seized and taken in Execution, as belonging to the said Succession, a lot or piece of Land situate in the Parish of Sorel, on the South side of the River Chambly, in the District aforesaid, containing three arpents in front by twenty arpents in depth, bounded in the front by the said River and behind by ungranted Lands, joining on one side to Pierre Couturier, and on the other side to Jean Baptiste Kéry, with a Log House, two stories high, and a Barn thereon erected: Now this is to give notice that I shall expose the said Lot or Piece of Land and Premises to sale by Publick Vendue, at my Office, in the City of Montreal, on Monday the ninth day of April next, at three o'clock in the afternoon; at which time and place the Conditions of sale will be made known by

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Any Person or Persons having any prior Claim to the said Premises, by Mortgage or otherwise, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff before the day of sale.
Montreal, 23d November, 1780.

DISTRICT de } EN vertu d'un Ordre d'Exécution émané de la MONTREAL. Cour des Plaidoyers-communs de sa Majesté pour le dit District, à la poursuite de François Millet, Veuve de défunt Joseph Cartier, contre les Effets, Biens, Terres et Possessions appartenant à la succession vacante du dit Joseph Cartier, entre les mains de Charles Millet, syndic de la dite Succession, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution comme appartenant à la dite Succession, une portion de Terre située dans la paroisse de Sorel, du côté du Sud de la Rivière Chambly, dans le District susdit, contenant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, bornée devant par la dite Rivière, derrière par des terrains non concédés, joignant d'un côté à Pierre Couturier, et d'autre côté à Jean Baptiste Kery, avec une Maison en bois à deux étages, et une Grange dessus construites: Or j'avertis par le présent que j'exposerai la dite portion de Terre et Bâtimens en vente publique, à mon Bureau dans la ville de Montreal, Lundi le neuvième jour d'Avril prochain, à trois heures après midi, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées par

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Si quelqu'un a des prétentions antérieures sur la dite Terre et Bâtimens, par hypothèque ou autrement, il est requis par le présent d'en donner avis par écrit au dit Sheriff avant le jour de la vente.

Montreal, le 23 Novembre, 1780.

Montreal, le 8 Mars, 1781.

On fait sçavoir au public qu'il sera vendu le deux Avril prochain, à une heure après midi, en l'étude de Pierre Louis Panet, Ecuier, Notaire à Montréal,

UN terrain appartenant à Alexis et Joseph Rencontre, situé dans le faubourg St. Joseph, sur les rues de Notre Dame et de la Côte des Neiges, et formé de trois Emplacements, de quarante-sept pieds et demie, sur cent quatrevingt-dix de profondeur, sur le niveau de la rue de la Côte des Neiges, et de quatrevingt huit pieds sur le niveau de la rue Notre Dame, sur quatrevingt-dix de profondeur, tout planté d'arbres fruitiers, et entouré de pieux debouts, avec une Maison de Bois de trente-quatre pieds sur vingt-cinq, une Boulangerie, Laiterie, et un Puits.

Ceux qui désireront en faire l'acquisition n'ont qu'à s'adresser au Notaire soussigné, qui leur donnera toutes les connoissances possibles. L'acquéreur aura toutes ses sûretés. *—1P

Montreal, 8th March, 1781.

On the second day of April next, at one o'clock afternoon, will be sold in the Office of Peter Lewis Panet, Esquire, Notary at Montreal,

A Lot or Piece of Land belonging to Alexis and Joseph Rencontre, situated in St. Joseph's suburbs, on the streets called de Notre Dame and de la Côte des Neiges, consisting of three Lots containing forty-seven feet and a half by one hundred and ninety feet in depth on the line of the street de la Côte des Neiges, and eighty eight feet on the line of Notre Dame street, by ninety feet in depth; the whole planted with fruit trees, and inclosed with pickets, with a Wooden-House thirty-four feet by twenty-five, a Bake-house, a Milk-house, and a Well.

Such as may be inclined to purchase the same, are to apply for that purpose to the Notary underwritten, who will give all possible information. The purchaser will have every necessary surety. P. L. PANET, Notary.

WHEREAS John Campbell has eloped from the service of the subscriber, and having also taken up several sums of Money without accounting for the same in my Books.—The public are hereby desired and forewarn'd not to pay the said Campbell any debt or debts that is or may be due to me; and any person or persons who will apprehend the said Campbell that he may be brought to Punishment shall receive Five Pounds reward by me.

*—1P

HUGH FARIES.

DISTRICT de } EN vertu d'un Ordre d'Exécution émané de la MONTREAL. Cour d'Appels de sa Majesté pour la Province de Quebec, à la poursuite de Brook Watson et Robert Raffleigh, contre les Effets, Biens, Terres et Possessions de François Cazeau, dans mon District, j'exposerai en vente publique à mon bureau dans la ville de Montreal, Samedi le trente-unième jour de Mars prochain, à trois heures de relevée, une portion de terre à la riviere St. Pierre, dans le District susdit, contenant trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur, bornée devant par le fleuve St. Laurent, et derrière par Thomas Rondeau, joignant d'un côté Joseph Lefebvre, et d'autre côté Jean Baptiste Provost; avec une Grange dessus construite. Aussi une portion de Terre sise à St. André en la paroisse, de St. Philipe, dans le susdit District, contenant trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur, bornée devant par Jean Marie Montreuil, et derrière par Jacob Lapommerais, joignant d'un côté Joseph Mettras, et d'autre côté Lavanture Bodin, avec une Maison en bois; une Grange et autres Bâtimens dessus construits; et une autre portion de Terre sise à la Riviere la Tortue, en la paroisse de St. Pierre, dans le District susdit, contenant environ un demi arpent en superficie, sur le terrain de Jacob Lapommerais, avec une Maison en bois dessus construite; lesquelles terres et bâtimens ont été saisis et pris en Exécution, comme appartenant au dit François Cazeau, et anoncés pour être vendus le vingt-huitième jour de Decembre, 1778, en vertu d'un Ordre précédent émané de la dite Cour, à la poursuite des dits Brook Watson et Robert Raffleigh, contre les Effets, Biens, Terres et Possessions du dit François Cazeau, mais demeurés invendus; auxquels tems et lieu les conditions de vente seront énoncées par

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Ceux qui auraient quelques prétentions antérieures sur les portions de Terre et Bâtimens ci-dessus expliqués, ou sur aucune partie d'iceux, soit par hypothèque ou autrement, sont par le présent requis d'en donner avis par écrit au dit Sheriff avant le jour de la vente.

Montreal, le 26 Fevrier, 1781.

DISTRICT of } BY virtue of a Writ of Execution issued out of His Majesty's Court of Appeals for the Province of Quebec, at the suit of Brook Watson and Robert Raffleigh, against the Goods and Chattels, Lands and Tenements of François Cazeau, in my District, I shall expose to Sale by public Vendue, at my Office, in the City of Montreal, on Saturday the thirty first Day of March next, at three of the Clock in the afternoon, a Lot of Land situate at the river Saint Pierre, in the District aforesaid, containing three arpents in front by forty arpents in depth, bounded in the front by the river Saint Lawrence, and behind by Thomas Rondeau, joining on one side to Joseph Lefebvre, and on the other side to Jean Baptiste Provost, with a Barn thereon erected. Also a lot of Land situate at Saint André in the Parish of Saint Philip, in the said District, containing three arpents in front by forty arpents in depth, bounded in the front by Jean Marie Montreuil, and behind by Jacob Lapommerais, joining on one side to Joseph Mettras, and on the other side to Lavanture Bodin, with a Log House, a Barn and other Buildings thereon erected; And another lot of Land situate at the river La Tortue, in the Parish of Saint Pierre, in the said District, containing about half an arpent in superficie, on the Land of Jacob Lapommerais, with a Log House thereon erected; all which said Premises were seized and taken in Execution, as belonging to the said François Cazeau, and advertised for sale, on the twenty-eighth Day of Decembre, 1778, by virtue of a former Writ of Execution issued out of the said Court at the suit of the said Brook Watson and Robert Raffleigh against the Goods and Chattels, Lands and Tenements of the said François Cazeau, but then remained unsold; at which time and place the Conditions of sale will be made known by

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Any person or persons having any prior Claim to the said several Lots of Land and Premises, or any part thereof, by mortgage or otherwise, are hereby required to give Notice thereof, in Writing, to the said Sheriff before the Day of Sale.

Montreal, 26th. February, 1781.

DISTRICT of } BY virtue of a Writ of Execution issued out of His Majesty's Court of Common Pleas for the said District, at the suit of James Gleny against the Goods and Chattels, Lands and Tenements of Louis Demers, to me directed, I have seized and taken in execution, as belonging to the said Louis Demers, a Lot or Piece of Land, situate at the Ruisseau de La Ramée, in the parish of Point Olivier, in the District aforesaid, containing three arpents in front by thirty arpents in depth, bounded in the front by the Rapid and behind by ungranted Lands, joining on one side to Joachim Champigny and on the other side to Pierre Dufresne, of which about six arpents are cultivated; Now this is to give notice, that I shall expose the said Premises to sale by Public Vendue, at my Office, in the City of Montreal, on Friday the eleventh day of May next, at three o'clock in the afternoon; at which time and place the conditions of sale will be made known by

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Any Person or Persons having any prior Claim to the said Premises, by Mortgage, or otherwise, are hereby required to give notice therefore in writing, to the said Sheriff before the day of sale.

Montreal, the 28th Decembre, 1780.

Sorel, le 8 Mars, 1781.

DANIEL M'PHERSON, ayant acquis le trois du présent mois d'Antoine Poliquin dit Felix, deux arpents de terrain situés sur la Riviere Richelieu, dans la Seigneurie de Sorel, bornés devant par la dite Riviere, derrière par des terrains non-concédés, joignant d'un côté à la terre d'Emanuel Felix ou Poliquin, et d'autre côté à celle de Charles Paul, avec tous les bâtimens construits dessus; il requiert en conséquence tous ceux qui auraient des prétentions antérieures sur le dit terrain; d'en donner avis au dit M'Pherson, à Sorel, d'ici au quinze Avril prochain.

Sorel, 8th. March, 1781.

DANIEL M'PHERSON having purchased the third instant from Antoine Poliquin alias Felix, two acres of Land situated on the River Richelieu, in the Seignory of Sorel, bounded in the front by said River and behind by ungranted Lands, joining on one side by the Land of Emanuel Felix or Poliquin, and on the other side by that of Charles Paul, with all the buildings thereon erected; such persons therefore, who may have any prior claims on the premises, are required to give notice thereof to him the said M'Pherson, at Sorel, on or before the fifteenth of April next.

*—1P